



SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2023

N° 2023-065

Date convocation : 16/08/2023

L'an deux mille vingt-trois et le sept septembre 2023 à 18h,
Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BIOLA, Maire.

Présents :

Mmes CATTIN, CERVERA, PUECH, RATIE, SCHERRER, VERNIERES
MM BIOLA, CANALS, CASSAN, CORON, SANCHEZ, GOHIER

Absents - Excusés :

Mme VINDRINET- M. ARGENTIERI

Procurations :

Mme CAUSSIDERY à M. SANCHEZ, Mme MARTIN-ABBAL à M. CASSAN

Elus en exercice : 16

Présents : 12

Absents : 2

Procurations : 2

Votants : 14

Objet : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE CAO

Secrétaire de séance : Vincent CANALS

VU la délibération du conseil municipal du 02 juin 2020, relative à l'installation du conseil municipal

VU la délibération du 4 février 2021, actant la nomination de M. Bruno JULIEN en tant que délégué titulaire à la Commission d'appel d'offres (CAO)

VU le courrier de démission de M. Bruno JULIEN, en date du 6 juillet 2023,

CONSIDERANT que lors de l'élection des membres devant composer la Commission d'Appel d'Offres (CAO) à caractère permanent, Monsieur Bruno JULIEN avait été élu délégué titulaire durant la séance du 4 février 2021,

CONSIDERANT le retrait de la CAO de Madame Marie-Agnès Scherrer, en tant que titulaire,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de procéder à l'élection de deux délégués titulaires pour les remplacer parmi les conseillers municipaux de sexe masculin et féminin afin de maintenir la parité parmi les membres de la CAO.

Monsieur le Maire demande quels élus sont candidats au poste de membre titulaire de la CAO.

VU la candidature de **Madame Francine MARTIN-ABBAL** et **Monsieur Michel SANCHEZ**,

le Conseil Municipal décide de procéder au vote.

Madame Francine MARTIN-ABBAL et **Monsieur Michel SANCHEZ** sont élus délégués titulaires de la Commission d'Appel d'Offres.

Le poste de délégué suppléant, occupé par **Madame Francine MARTIN-ABBAL** devient vacant, il faut également procéder à l'élection d'un délégué suppléant.

Monsieur le Maire demande quels élus sont candidats au poste de membre suppléant de la CAO.

VU la candidature de **Madame Marie-Agnès Scherrer**,

le Conseil Municipal décide de procéder au vote.

Madame Marie-Agnès Scherrer, est élue déléguée suppléante de la Commission d'Appel d'Offres.

La Commission d'Appel d'Offres est composée à compter du **7 septembre 2023** de :

Mmes et MM : Christine PUECH, Francine MARTIN-ABBAL, Monsieur Michel SANCHEZ, délégués titulaires

Mmes et MM : Geneviève CAUSSIDERY, Christian GOHIER, Madame Marie-Agnès Scherrer, délégués suppléants

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le **procédé au vote, par 14 voix pour,**

ID : 034-213400252-20230907-2023_065-DE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et p

DESIGNE en tant que nouveaux membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

- Délégués Titulaires : Monsieur Michel SANCHEZ - Madame Francine MARTN-ABBAL
- Délégués Suppléants : Madame Marie-Agnès Scherrer

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire :

- Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16).
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Transmis au représentant de l'Etat, le 20 septembre 2023.

Pour extrait conforme,
Le Maire,


Alain BIOLA



Le Secrétaire de séance


Vincent CANALS

